



Direction Générale Adjointe
Proximité et Services à la Population
**Direction du commerce, de l'artisanat
et du domaine public**
Pôle Gestion du Domaine Public

☎ 04.95 51 78 65.
📠 04.95 51 78 64
commerce@ville-ajaccio.fr

AVIS D'ATTRIBUTION D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

**Pour l'installation
de stations de trottinettes électriques
à des fins d'activités de loisir et d'usage touristique
du 24 août 2020 au 31 octobre 2020 sur la commune d'Ajaccio**

VU l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.
VU l'avis d'appel public à concurrence publié le vendredi 07 août 2020 ;
VU l'article 13 du règlement de la consultation ;
VU la/les candidature(s) parvenues aux services municipaux et jugées recevables ;
VU le rapport d'analyse des candidatures ;

L'autorité municipale délivre une autorisation d'occupation temporaire du domaine public à :

**SAS EPIU 4 dont le siège social est situé Avenue du Mont Thabor SPL M3, immeuble Castellani
20000 Ajaccio, numéro de SIRET 883 434 714, représenté par Monsieur Maxime GAUTHIER.**

Pour l'installation de 7 stations de trottinettes électriques localisées :

- (1) Square Trottet, boulevard Albert 1er; (3m² = 3 emplacements)
- (2) Place Miot, 26 boulevard Pascal Rossini; (3m² = 3 emplacements)
- (3) Avenue Pascal Rossini, angle collège Fesch ; (3m² = 3 emplacements)
- (4) Parvis Cathédrale, avenue Eugène Macchini ; (4m² = 4 emplacements)
- (5) Proche Citadelle, boulevard Danielle Casanova ; (3m² = 3 emplacements)
- (6) Place Campinchi, boulevard Roi Jérôme ; (5m² = 5 emplacements)
- (7) Parking Marconagio, boulevard Sampiero ; (3m² = 3 emplacements)

L'autorisation est consentie pour la période suivante : 24 août 2020 au 31 octobre 2020.
